

DATE : 19 juillet 2022

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Charline Hébert, ing.f., Chef d'équipe arboriculture

**SUJET : Demande 2021-90149 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 25 avenue Prince Edward – **Implantation révisée****

Bonjour,

Le projet consiste à la démolition du bâtiment existant et à la construction d'une nouvelle résidence au 25 avenue Prince Edward.

Un bilan forestier complet effectué par M.Gabriel Deshaies-Daigneault, ing.f. a été soumis à la Ville pour l'analyse du dossier.

Une modification de l'implantation a été révisée suite au projet de novembre 2021. Le garage et l'entrée charretière seront localisés sur l'avenue Mount-Pleasant ce qui permettra de conserver l'arbre #2.

Suite à l'inspection du site le 17 janvier 2022 et de la nouvelle implantation proposée, nous sommes en mesure de déterminer que quelques arbres sont situés à proximité des travaux et que certains de ceux-ci seront affectés par le projet.

Veuillez noter que l'épinette du Colorado de 49 cm indiqué au plan à page #3 de ce rapport est l'arbre le plus intéressant du site puisqu'il s'agit d'un conifère mature en bonne condition physiologique situé en marge avant. La majorité des arbres qui sont situés en marge arrière sur le terrain du requérant sont en mauvaises conditions physiologique et structurale ou bien, ils sont de petit diamètre avec un faible déploiement pour le moment.

Veuillez noter que certains des arbres qui sont mentionnés dans le bilan forestier de Gabriel Deshaies-Daigneault, ing.f. ne sont pas indiqués dans notre rapport puisqu'il s'agit d'arbustes non assujettis par notre règlement de zonage. Pour cette raison, les numéros attribués aux arbres sur le plan à la page #3 de ce document sont différents.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés (voir tableau résumé sommaire :

1. Arbre à abattre

- Les arbres #3-4-5 indiqués au plan à la page #3 de ce rapport devront être abattus puisqu'ils sont situés dans la zone d'excavation du bâtiment projeté. Il s'agit d'érables de Norvège en bonne condition physiologique avec des diamètres variant entre 14 et 24 cm.
- Nous recommandons l'abattage des arbres #6-7 indiqués au plan à la page #3 de ce rapport en raison de leurs conditions physiologique et/ou structurale. Il s'agit d'un frêne de 30 cm mort en raison de l'agrile et d'un érable de Norvège de 35cm avec une importante zone de carie à la base du tronc.

2. Arbres à conserver

- L'arbre #1 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport Il s'agit d'une épinette du Colorado de 34 cm de condition moyenne.
- L'arbre #2 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport pourra être conservé et protégé durant la réalisation des travaux. Il s'agit d'une épinette mature de 49 cm en bonne condition physiologique.
- Nous recommandons la protection de l'arbre #8 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport puisqu'il est situé dans la zone des travaux. Il s'agit d'un érable de Norvège à tronc multiple de condition moyenne.
- Nous recommandons la protection de l'arbre #9 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport même si ce dernier est situé à 8 m de la fondation de la maison projetée. Des dommages pourraient survenir lors des travaux dû à sa proximité de la zone des travaux. Il s'agit d'un érable argenté de 50 cm en bonne condition physiologique qui est situé sur le terrain de l'église. Veuillez noter que cet arbre n'est pas indiqué dans le rapport de l'expert.
- Nous recommandons la protection de la haie de cèdres mitoyenne #10 indiquée au plan à la page #3 de ce rapport puisqu'elle est située dans la zone des travaux.

3. Plantation et aménagement paysager

La Ville recommande la plantation d'au moins trois (3) arbres compte tenu de l'espace disponible sur le terrain et du nombre d'arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur. *Voir le formulaire émission permis pour les détails.*

Voir le bilan forestier de M.Gabriel Deshaies-Daigneault, ing.f. pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 7 de ce document.

Merci de votre collaboration



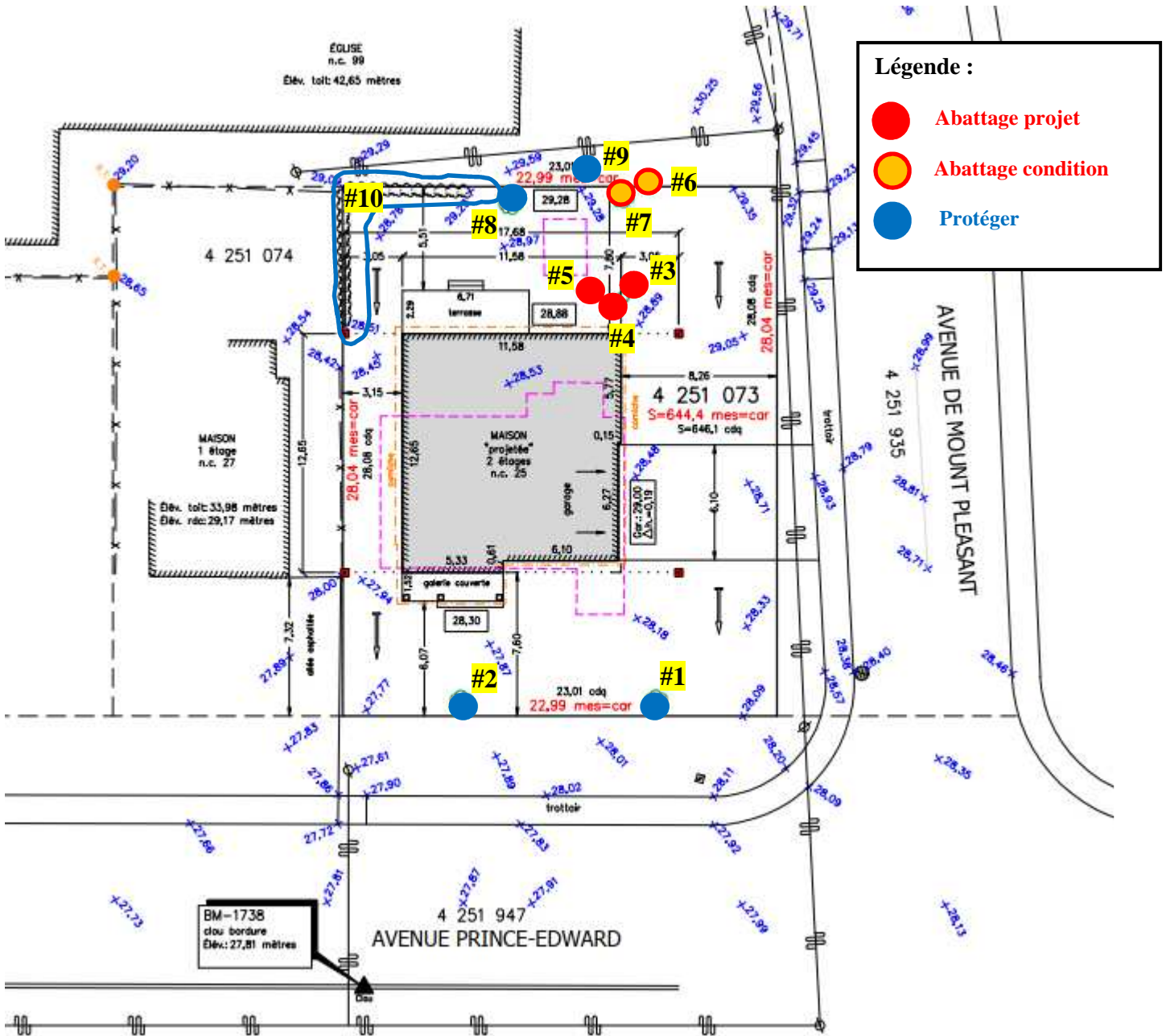
Charline Hébert ing.f.
Chef d'équipe arboriculture

25 avenue Prince Edward – PIIA résidentiel – Nouvelle construction.

Évaluation des arbres – 2022-07-19

Par Antoine D’Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.
Révision effectuée par Charline Hébert, ing.f. Chef d’équipe arboriculture.

1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan d’implantation fourni par Horizon arpenteurs-géomètres, annotations par Charline Hébert ing.f.



2. Tableau sommaire des travaux à réaliser pour les arbres

Travaux à réaliser	Essence d'arbres et diamètre de tronc (DHP)	Localisation des arbres / Numéro d'arbres	Commentaires
Cinq (5) arbres à abattre	3 Érables de Norvège de 14 à 24 cm en bonne condition physiologique	Arbres #3, 4, 5	<ul style="list-style-type: none"> • Arbres situés dans la zone d'excavation pour le bâtiment
	1 frêne de 30 cm mort en raison de l'agrile du frêne et 1 érable de Norvège de 35 cm avec une importante zone de carie à la base du tronc.	Arbres #6 et 7	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun impact à prévoir, mais arbres en mauvaise condition ou mort
Quatre (4) arbres à conserver et à protéger	2 épinettes de 34 et 49 cm de moyenne et bonne condition structurale et physiologique	Arbres #1, 2	<ul style="list-style-type: none"> • Arbre situé dans la zone des travaux • Mesures de protection requises contre blessures mécaniques lors des travaux
	1 érable de Norvège à troncs multiples de moyenne condition structurale et physiologique	Arbre # 8	<ul style="list-style-type: none"> • Arbre situé dans la zone des travaux • Mesures de protection requises contre blessures mécaniques lors des travaux
	1 érable argenté de 50 cm en bonne condition structurale et physiologique, appartenant à la propriété voisine (église)	Arbre # 9	<ul style="list-style-type: none"> • Arbre situé hors de la zone des travaux mais des impacts pourraient survenir durant la construction si l'arbre n'est pas protégé • Mesures de protection requises contre blessures mécaniques et protection des racines lors des travaux
Une (1) haie à protéger	Haie de cèdre mitoyenne	Arbre #10	<ul style="list-style-type: none"> • Excavation à proximité de la haie • Mesures de protection requises pour éviter le remblai et protection des racines
3 Arbres à planter			<ul style="list-style-type: none"> • 3 arbres sur le côté Mount-Pleasant et/ou cour arrière

Note : Les détails pour les mesures de protection seront indiqués dans le document pour l'émission de permis.

3. Photos

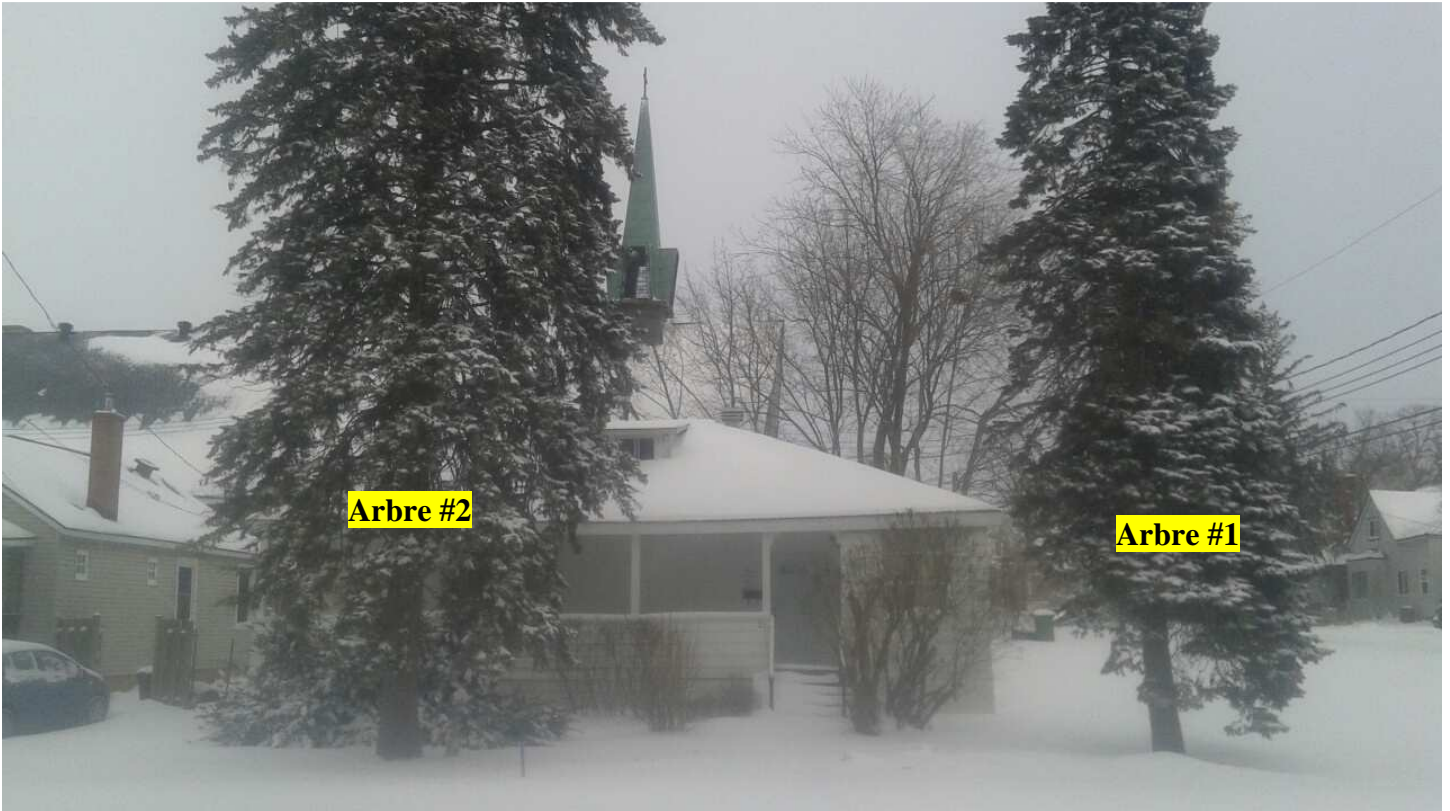


Photo #1 : Épinettes matures en marge avant.



Photo #2 : Arbres situés en marge latérale le long de l'avenue de Mount-Pleasant.



Photo #3 : Érable de Norvège et frêne de Pennsylvanie dépérissant en marge latérale.



Photo #4 : Érable de Norvège et érable argenté à protéger en marge arrière.



Photo #5 : Haie de cèdres mitoyenne à protéger en marge arrière.